

On a laissé entendre que la véritable raison de cette majoration de la surtaxe sur l'essence est que le gouvernement tente d'économiser les produits pétroliers et que la hausse du prix est une façon d'y parvenir. Si tel est le cas alors, le gouvernement ne sait vraiment plus où il en est. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) m'a dit ici en février qu'il y avait un excédent de produits pétroliers. Tout le monde sait qu'on n'arrête personne de boire, de fumer ou de conduire une voiture en majorant le prix des cigarettes, de l'alcool ou de l'essence. Ceux qui en ont les moyens continueront encore à acheter de l'essence, comme ils continuent à acheter de l'alcool et des cigarettes. Ce sont les plus démunis qui seront touchés par la majoration du prix de l'essence, comme ce sont ceux qui sont les premières victimes de toute hausse d'impôt.

● (1720)

Qu'advient-il des gens obligés de dépenser plus d'argent pour acheter de l'essence? Ils demanderont davantage à leur employeur, ce qui augmentera l'inflation. Cette taxe est donc un autre facteur d'inflation. Et c'est ce même gouvernement qui prend cette mesure et qui affirmait son intention de juguler l'inflation une fois pour toutes.

Aucune explication ne pourra justifier à mes yeux cette récente augmentation du prix de l'essence. Le gouvernement prévoit de dépenser 30 milliards de dollars au cours de la prochaine année financière pour administrer le pays. Il semble curieux, c'est le moins qu'on puisse dire, qu'il lui faille percevoir, au moyen de cette taxe, entre 300 et 525 misérables millions de dollars. Je dis «misérables», parce que le gouvernement semble estimer négligeable toute somme inférieure à 1 milliard de dollars.

On raconte depuis des années l'histoire d'un alpiniste à qui on demandait pourquoi il entreprenait l'ascension d'un pic. Il répondit qu'il en faisait l'ascension parce qu'il se trouvait là. Je me demande si le ministre des Finances (M. Turner) n'a pas décidé le 23 juin d'imposer une taxe sur l'essence tout simplement parce qu'elle se trouvait là. Lorsque le ministre aura dénoué l'imbrroglio du mode de remboursement relatif à cette taxe, il regrettera de ne pas avoir cherché ailleurs des recettes supplémentaires. Le ministre du Revenu national (M. Basford) nous dit maintenant que le gouvernement imposera les sommes remboursées aux utilisateurs d'essence à des fins commerciales. C'est encore un autre exemple des moyens par lesquels le gouvernement augmente les coûts des particuliers.

J'aimerais maintenant parler de la façon dont le gouvernement a abordé le problème du pétrole jusqu'à maintenant. Au cours de l'hiver 1973-1974, il a provoqué ce qui me semble être une crise pétrolière artificielle: le ministre a déclaré qu'il y avait une grave pénurie de fuel. Il n'y avait pas de pénurie, mais le prix du fuel domestique fut augmenté. Nous pouvons lire au harsard du 2 avril 1974 que le gouvernement a payé 99.5c. le gallon pour du pétrole roumain, alors que le prix mondial du pétrole était seulement de 89 cents. Plus tard, comme il est consigné au harsard du 11 avril 1974, nous constatons que ce pétrole était de si mauvaise qualité que le gouvernement s'en est vu offrir 15c. le gallon.

Taxe d'accise—Loi

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je ne vois pas le rapport entre les observations du député et l'amendement ou le bill dont nous sommes saisis. Le député pourrait peut-être limiter son intervention au bill à l'étude.

M. Scott: Avec tout le respect que je vous dois, madame l'Orateur, j'aimerais vous rappeler qu'il s'agit toujours de la question du pétrole. Je poursuivrai toutefois. La taxe sur l'essence ainsi que l'augmentation du prix du fuel domestique rapporteront environ 2 milliards de dollars. Là encore, cependant, le gouvernement n'utilisera pas cet argent pour accroître l'offre. Ces 2 milliards de dollars suffiront certainement à compenser la suppression de la taxe de 5 p. 100 sur les matériaux d'isolation des bâtiments. J'insiste sur «matériaux d'isolation des bâtiments». En 1974, mon parti a réclamé la suppression de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Le gouvernement l'a progressivement diminuée. La taxe en question est passée de 11 à 5 p. 100. Maintenant, le gouvernement supprime la taxe de 5 p. 100 sur les matériaux d'isolation. Je me demande pourquoi le gouvernement ne va pas jusqu'au bout et ne supprime pas la taxe de 5 p. 100 sur tous les matériaux de construction.

Une voix: Ce serait trop raisonnable.

M. Scott: C'est juste; cela aurait trop de bon sens. Cette gourmandise fiscale aura de graves conséquences pour l'Ontario. On prévoit que la seule augmentation du coût du carburant éliminera 15000 emplois. Elle frappera certainement très durement l'industrie ontarienne de l'automobile. Aucune urgence ne peut justifier ces mesures qui enlèveront à tant de citoyens leurs moyens de subsistance.

Je terminerai en disant qu'en raison des instances présentées par bien d'autres députés, surtout ceux de l'opposition, mais aussi quelques ministériels, au sujet de cette taxe injustifiable et de son incidence sur l'économie du pays, j'espère que le ministre réétudiera la situation et retirera le bill.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Madame l'Orateur, si personne n'a encore dit que la folie est de saison à Ottawa, il est évident qu'elle est arrivée. C'est indéniable. Si je prends la parole en tant que député ministériel de l'arrière-plan, il s'en trouvera toujours pour dire que je prolonge le débat. Hier soir, le député de l'opposition de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) se plaignait qu'aucun député libéral n'ait pris part aux débats de la journée. Nous, de ce côté-ci, serons critiqués, que nous prenions la parole pour défendre la mesure à l'étude ou que nous n'intervenions pas.

Je le répète, la folie est de saison. Tous les députés savent qu'il fait chaud à Ottawa en juillet et en août. Plus il fait chaud, plus les députés deviennent retors. Chaque parti déclare publiquement que le prolongement de la session ne le dérange pas, mais chaque député pense bien autre chose. En tant que député d'une circonscription de la capitale, il m'est plus facile de venir ici que ce ne l'est pour d'autres. Certains députés, toutefois, semblent considérer ces séances comme une sorte d'expiation de leur récente augmentation de traitement.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable représentant, mais je dois lui rappeler que nous discutons du bill C-66. Je le prierais de s'en tenir au projet de loi.